
Filière agroalimentaire en région Bourgogne – Franche-Comté

Feuille de route

Décembre 2017

Sommaire

- | | |
|--|----------------|
| 1. Contexte et enjeux | <i>page 2</i> |
| 2. Propositions d'actions prioritaires | <i>page 5</i> |
| 3. Gouvernance et mise en œuvre de la feuille de route | <i>page 10</i> |

1. CONTEXTE ET ENJEUX

La filière industrie agroalimentaire de Bourgogne – Franche-Comté est au 11^e rang des régions françaises avec 4 % des effectifs nationaux. Avec près de 21 600 salariés, soit 13 % des emplois industriels de la région, elle constitue un secteur important pour la région. Il est ainsi le troisième secteur pour l'emploi industriel en Bourgogne – Franche-Comté¹.

La Bourgogne – Franche-Comté se caractérise par un tissu de petites et moyennes entreprises (PME) agroalimentaires, structuré par des grands pôles industriels : 85 % des établissements régionaux ont moins de 10 salariés. Les entreprises de plus de 250 salariés concentrent 46 % de l'emploi, réalisent 54 % du chiffre d'affaires total et 65 % du chiffre d'affaires à l'export².

La filière en région représente un chiffre d'affaires (CA) en 2016 de 6 milliards d'euros, soit 3 % du CA des industries agroalimentaires françaises². Ces entreprises sont souvent fortement impliquées dans la dynamique des territoires ruraux où elles sont implantées, assurant la transformation des matières premières agricoles qui y sont produites. Le dynamisme des filières s'appuie notamment sur des interprofessions au fort pouvoir structurant, comme le Comité interprofessionnel de gestion du comté, et sur la recherche de compétitivité par l'innovation, grâce notamment à l'action du pôle de compétitivité Vitagora³.

Trois filières majeures font la renommée de l'économie agricole et agroalimentaire de la région Bourgogne – Franche-Comté : la production laitière et la transformation fromagère, la viticulture et la production de vins, et enfin l'élevage bovin et l'industrie de l'abattage et de la transformation des viandes. La production et la commercialisation de vins est un secteur économique régional à forte valeur ajoutée, 2^e filière en termes de chiffre d'affaires global, 1^{er} chiffre d'affaires à l'export.

Ancrées dans leurs territoires, ces filières sont porteuses de nombreuses appellations de l'origine et de la qualité. L'industrie laitière est le premier secteur en termes d'emplois. Elle représente 30 % des effectifs de la transformation agroalimentaire régionale. L'industrie des viandes arrive en deuxième position et représente 25 % des emplois de ce secteur³.

Les principaux atouts de ces filières³ :

- une renommée gastronomique internationale, qui repose notamment sur ses vins et ses fromages sous signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) ;
- une matière première agricole de qualité ;
- un environnement enseignement / recherche / transfert de haut niveau avec la présence du pôle de compétitivité goût-nutrition-santé Vitagora labellisé sur la Bourgogne – Franche-Comté et l'Île de France, et reconnu au-delà du niveau national, et le développement depuis 2016 de la FoodTech Dijon Bourgogne – Franche-Comté ;
- l'association Entreprises alimentaires de Bourgogne – Franche-Comté (EABFC), issue du rapprochement de l'Aria Bourgogne et de l'Ariatt Franche-Comté, en cours de création, et de nombreuses associations ;
- le développement de secteurs générant des emplois à forte valeur ajoutée ;
- un positionnement fort à l'export, notamment des vins.

Des enjeux portant sur l'emploi, l'innovation, l'export et la compétitivité

Le taux d'investissement des industries alimentaires croît régulièrement depuis 2010, avec un taux de marge qui augmente depuis 2013. Cependant, en dehors des vins bourguignons, dont la renommée dépasse largement les frontières régionales et nationales, les filières agricoles et alimentaires dégagent une valeur ajoutée insuffisante³.

Les exportations des industries alimentaires, d'un montant de 2,5 milliards d'euros (dont 1 milliard pour les vins, le reste étant composé des produits laitiers, de viandes et de céréales) représentent 13 % des exportations totales de la Bourgogne – Franche-Comté (sur un total de 19 milliards d'euros en 2016) et 5 % des exportations agroalimentaires totales de la France⁴. Mais le potentiel de développement du secteur

1 Service Etudes, Statistiques et Evaluation (SESE)

2 Service statistique des Douanes (données 2016)

3 Panorama des industries agroalimentaires de la région Bourgogne – Franche-Comté – Draaf (2016)

4 Service statistique des Douanes (données 2016)

agroalimentaire est considérable ainsi que les marges de progression : plus de la moitié des PME agroalimentaires régionales exportent peu, voire pas du tout.

L'emploi dans les industries alimentaires régionales suit la tendance française mais de façon accentuée : une baisse significative de l'emploi au niveau régional : -5,5 % entre 2008 et 2015, soit deux fois plus que la moyenne nationale⁵.

Comme pour l'ensemble des entreprises nationales, les grands enjeux des acteurs régionaux portent sur l'emploi, l'innovation, l'export, et la compétitivité. Les principaux partenaires des entreprises sont Vitagora, et les associations régionales des industries alimentaires Aria Bourgogne et Ariatt Franche-Comté qui opèrent actuellement leur rapprochement.

Dans ce contexte, l'ambition de la filière est d'établir une feuille de route partagée afin de contractualiser entre la profession, l'État et le Conseil régional, pour définir les priorités d'actions en réponse aux enjeux précités.

Une nouvelle démarche d'accompagnement pour l'application des politiques nationale et régionale

Alors que les principales contractualisations avec la filière agroalimentaire régionale (CAPéCO Industries agroalimentaires en Bourgogne et Contrat d'aide à la compétitivité agriculture et agroalimentaire en Franche-Comté) sont aujourd'hui arrivées à leur terme, de nouvelles réflexions et actions sont ainsi à mettre en œuvre aujourd'hui dans le cadre de la construction d'une nouvelle identité régionale, qui doit s'appuyer sur un nouveau partenariat Etat-Région, tout en tenant compte des bonnes pratiques issues des démarches antérieures.

La politique industrielle de l'Etat en faveur des industries agroalimentaires est définie et mise en œuvre par deux ministères : le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) appuyé par le ministère de l'Économie et des Finances.

Cette politique industrielle vise à créer un climat favorable au développement économique et à la compétitivité des industries agroalimentaires par la mise en place d'un écosystème de croissance assorti de dispositifs d'accompagnement destinés par exemple à amplifier le processus d'innovation, soutenir l'émergence et le déploiement des stratégies d'entreprises, et accompagner la conquête des marchés.

Au niveau national, les États généraux de l'alimentation ont vocation à être un temps de réflexion partagée entre tous les acteurs et de construction de solutions nouvelles. L'ensemble des attendus et contributions des deux grands chantiers (création et répartition de la valeur & alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous) serviront à établir une feuille de route nationale, ce qui permettra, si nécessaire, d'adapter également les travaux menés au niveau régional.

Au niveau de la Région, le soutien aux filières structurées par des actions collectives est un axe fort du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) pour développer la compétitivité des entreprises et l'emploi. Pour mener à bien cette politique, le SRDEII prévoit de s'appuyer sur des organismes représentant la filière, qui ont la responsabilité de connaître et de centraliser les besoins des entreprises et d'être l'interlocuteur des pouvoirs publics pour le déploiement des actions. Celles-ci s'appuieront sur les 6 leviers de croissance du SRDEII : l'innovation, le capital humain, l'international, la transition écologique et énergétique, la transition numérique, la performance industrielle et l'usine du futur.

Pour la filière agroalimentaire composée de plusieurs structures représentant les industriels, la déclinaison de cet axe passe par la formalisation d'une feuille de route offrant une vision partagée des enjeux et actions définies à partir des besoins exprimés par les industriels de la région. Le partage de cette feuille de route par une instance de gouvernance régionale permettra de rassembler les différents organismes qui pourront se positionner et se coordonner pour la mise en œuvre des actions prioritaires. L'objectif pour la Région est

⁵ Service Etudes, Statistiques et Evaluation (SESE)

de soutenir un plan d'actions pluriannuelles qui auront un effet d'entraînement sur les entreprises et qui permettront de consolider un tissu industriel, plus fort sur les marchés et performant.

La feuille de route de la filière agroalimentaire est cohérente et complémentaire avec le « Plan régional pour le développement agricole – Notre agriculture demain », voté par l'Assemblée régionale du 13 octobre 2017, qui sert de cadre à la mise en œuvre de la politique agricole de la région et de ses partenaires. Le lien entre les productions locales et les industries agroalimentaires a conduit le « PRDA – Notre agriculture demain » à mettre l'accent notamment sur : le développement de produits de qualité, le partage équitable de la valeur ajoutée entre les différents maillons, le maintien des capacités de transformation en région, la sécurisation des approvisionnements des industriels, ainsi que la nécessité de faire appel à l'innovation tout au long des maillons des filières dans le but de créer de la valeur ajoutée.

Une feuille de route partagée, co-construite avec les entreprises

Dans ce contexte, une étude a été lancée en 2017 avec pour objectifs :

- de lancer une réflexion en vue de la mise en place d'une nouvelle démarche concertée de soutien et d'accompagnement de la filière agroalimentaire régionale, associant le plus largement les acteurs régionaux intervenant dans le financement et le pilotage d'actions en faveur des entreprises de cette filière ;
- d'inscrire cette démarche dans une stratégie de filière agroalimentaire régionale concertée, co-construite avec les entreprises, en s'appuyant sur une vision partagée des enjeux et des besoins de ces dernières.

Cette étude a été menée en 3 phases :

- une première phase d'état de l'art, visant à procéder à une analyse critique d'initiatives programmatiques récentes en Bourgogne – Franche-Comté, et à identifier des bonnes pratiques de contractualisation avec la filière agroalimentaire dans d'autres régions françaises ;
- une deuxième phase d'identification des besoins et attentes des entreprises régionales de la filière, qui a fait l'objet d'un séminaire organisé les 31 août et 1^{er} septembre derniers à Arc-et-Senans, réservé aux entreprises de la région Bourgogne – Franche-Comté, et destiné à construire avec ces dernières un plan d'actions pour la filière agroalimentaire régionale ;
- une troisième phase portant sur la rédaction d'une feuille de route partagée entre les partenaires régionaux de la filière, les services de l'Etat et la Région, définissant un cadre formalisé en termes d'orientations et d'actions concertées de soutien et d'accompagnement de la filière, ainsi qu'un mode approprié d'animation de cette feuille de route, dans le cadre d'un Comité stratégique de filière régional agroalimentaire.

Les propositions formulées dans la présente feuille de route tiennent également compte des expériences des initiatives programmatiques préalables menées en région, en veillant en particulier :

- à proposer une démarche évolutive, prévoyant des mécanismes de révision permettant de mettre à jour les actions proposées dans la feuille de route, en réponse aux besoins des entreprises régionales ;
- à formuler un nombre total d'actions restreint, actions qui doivent être étendues au-delà de seules actions de sensibilisation et recueillir une adhésion indispensable des entreprises ;
- à permettre ensuite à chaque financeur de se positionner selon sa stratégie de financement et de mobiliser ses outils (actions collectives, appel à projets, contrats d'objectifs....) pour répondre de façon concrète et détaillée aux besoins concernés par les actions - la validation de la feuille de route ne se substitue pas aux procédures que chaque financeur doit mettre en œuvre pour permettre le financement des actions (dépôt de dossier, passage en commission *ad hoc*...) ;
- à porter une attention particulière à l'efficacité du dispositif d'animation de la feuille de route.

2. PROPOSITIONS D' ACTIONS PRIORITAIRES

Les actions prioritaires proposées ci-après sont issues à la fois :

- d'une approche active, basée sur la prise en compte des besoins prioritaires et souhaits d'actions formulés par les entreprises dans le cadre du séminaire d'Arc-et-Senans ;
- et d'une approche proactive prenant en compte les orientations du SRDEII et des politiques de l'Etat, qui se doivent d'anticiper l'impact sur les entreprises de la mise en œuvre – ou non – de ces actions.

Les propositions d'actions identifiées selon ces deux approches complémentaires ont été priorisées en considérant simultanément :

- leur caractère collectif ;
- l'importance des enjeux dans lesquels elles s'inscrivent ;
- leur niveau de difficulté de mise en œuvre.

Au total, 10 actions prioritaires ont été retenues dans cette feuille de route, qui s'articulent autour de 8 thématiques constituant des leviers de développement pour la filière agroalimentaire régionale :

- l'intelligence collaborative, qui a notamment pour objectif d'apporter des réponses à des besoins en information stratégique et/ou opérationnelle partagés par les entreprises agroalimentaires régionales ;
- l'internationalisation, qui demeure un levier majeur d'emploi et de croissance pour ces mêmes entreprises ;
- les compétences et ressources humaines, qui constituent également l'un des principaux enjeux pour les entreprises agroalimentaires régionales, qui rencontrent notamment des difficultés de recrutement ;
- l'attractivité de l'agroalimentaire régional, permettant à ses entreprises d'attirer les compétences dont elles ont besoin mais aussi de développer son rayonnement ;
- la transformation numérique des entreprises, tant de leur mode de production que de leur modèle économique, qui représente désormais un enjeu de croissance incontournable ;
- la performance industrielle, condition essentielle de compétitivité des entreprises ;
- la transition écologique et solidaire, qui constitue à la fois un défi et une opportunité pour les entreprises agroalimentaires régionales, de s'appuyer sur des matières premières agricoles régionales abondantes et de qualité ;
- la R&D et l'innovation, levier de compétitivité durable pour les entreprises qui assurera leur croissance et leur développement à moyen et long terme.

Ces 10 actions sont présentées ci-après de façon synthétique.

... / ...

1. Intelligence collaborative

Action 1 : Services d'information et de veille sur la réglementation et le financement	
Nature / Objectif visé	Proposer une offre d'information et de veille dédiée aux entreprises agroalimentaires régionales leur permettant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ D'une part de suivre et d'anticiper les évolutions de la réglementation française, européenne et internationale ▪ D'autre part de se renseigner et d'être orientées sur les outils de financement mobilisables
Contenu proposé	<p>Volet « Réglementation »</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Informations sur les textes réglementaires entrant en vigueur et en projet, aux niveaux national, européen et international, susceptibles d'impacter les activités des entreprises agroalimentaires régionales ▪ Restitution d'informations à valeur ajoutée : analyse, synthèse, recommandations ▪ Services d'information personnalisés : par exemple par secteur d'activités, par métier – RH, qualité, fabrication... -, par couverture géographique... <p>Volet « Financement »</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Informations mises à jour sur les outils financiers mobilisables, par type de projet d'entreprise ▪ Module de sensibilisation des entreprises sur les stratégies de financements de leurs activités ▪ Services d'information personnalisés : par exemple par type de projet d'entreprise – développer une activité, innover, se développer à l'international...
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'entreprises abonnées aux services proposés ▪ Résultats d'enquêtes qualitatives annuelles auprès des abonnés aux services

2. Internationalisation

Action 2.1 : Stratégie de développement à l'international	
Nature / Objectif visé	Mener un programme de formation et d'accompagnement des entreprises agroalimentaires régionales dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie adaptée de développement sur les marchés étrangers
Contenu proposé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sessions de sensibilisation des entreprises agroalimentaires régionales aux opportunités de marché à l'international et aux démarches envisageables pour se développer sur des marchés étrangers ▪ Organisation de rencontres interentreprises pour échanger sur des expériences à l'international ▪ Sessions de formation au développement à l'international <ul style="list-style-type: none"> - Identification et choix des marchés cibles - Sélection / adaptation / positionnement des produits - Choix des réseaux de commercialisation / prospection - Modes de communication... ▪ Accompagnements personnalisés dans la mise en œuvre d'une démarche opérationnelle de développement à l'export, sur tout ou partie des items ci-dessus
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'entreprises sensibilisées ▪ Nombre d'entreprises formées dont entreprises ayant lancé des actions à l'international ▪ Nombre d'entreprises accompagnées et progression de leur chiffre d'affaires dans les pays concernés

Action 2.2 : Actions collectives à l'export	
Nature / Objectif visé	Proposer et mettre en œuvre des actions collectives à l'export pour des entreprises de la filière agroalimentaire : participations à des salons, rencontres d'acheteurs...
Contenu proposé	<p>Typologie d'actions collectives proposées à des groupes d'acteurs des différents secteurs agroalimentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ciblage de pays à l'export ▪ Ciblage d'experts accompagnateurs ▪ Achat de listings de contacts ▪ Envoi de catalogues collectifs ▪ Participations collectives à des salons étrangers...
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'actions collectives menées, pour chaque type d'actions, et nombre d'entreprises associées

3. Compétences et RH

Action 3 : Services d'aide au recrutement	
Nature / Objectif visé	Donner accès à des services d'aide au recrutement dédiés aux entreprises agroalimentaires régionales
Contenu proposé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recensement et qualification des formations existantes en région dans les différents métiers de l'agroalimentaire, des niveaux V à I ▪ Recensement et qualification des réseaux de recrutement efficaces, par type de métier de l'agroalimentaire et niveau de formation ▪ Mise en place d'une bourse régionale d'offres et de demandes d'emplois spécifique à la filière agroalimentaire (en articulation avec la plateforme « Alimétiers » mise en place par l'Ania) ▪ Organisation de <i>job datings</i> ciblant en particulier des emplois peu qualifiés ▪ Formation des entreprises en vue d'améliorer l'attractivité de l'emploi (qualité de vie au travail, transmission des savoir-faire...)
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services donnant accès aux formations et réseaux de recrutement : taux d'utilisation des services ▪ Bourse d'emplois : nombre d'annonces postées, volumes de consultation ▪ Organisation de <i>job datings</i> : nombre d'entretiens générés

4. Attractivité

Action 4.1 : Actions de communication ciblées	
Nature / Objectif visé	Concevoir, développer et mettre en œuvre des actions spécifiques et ciblées de promotion / communication en vue de renforcer l'attractivité de la filière agroalimentaire régionale et de ses différents secteurs d'activités
Contenu proposé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication vers les écoles et établissements de formation régionaux, et les demandeurs d'emploi : conception, réalisation et mise en œuvre d'outils adaptés – audiovisuels, plaquettes... – de promotion des activités et métiers de l'industrie agroalimentaire régionale ▪ Communication vers les « communicants » : <ul style="list-style-type: none"> - Préparation et mise à disposition des communicants (journalistes, politiques...) de données factuelles, qualitatives et quantitatives, à jour, synthétiques et valorisantes sur la filière agroalimentaire régionale - Interventions auprès des instances régionales et locales dans l'objectif de développer leur communication sur la filière agroalimentaire, en leur fournissant des données qualitatives et quantitatives sur les secteurs et entreprises agroalimentaires du territoire et leur contribution à son développement économique et durable ▪ Communication vers le grand public : organisation de journées « portes ouvertes » pour faire connaître et promouvoir les entreprises agroalimentaires régionales
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication vers les écoles et établissements de formation régionaux, et les demandeurs d'emploi : outils mis en place, nombre d'interventions menées ▪ Communication vers les communicants : qualité et actualisation des données mises à disposition ▪ Communication vers le grand public : nombre de journées « portes ouvertes » réalisées

Action 4.2 : Stratégie pour une identité régionale forte	
Nature / Objectif visé	Lancer et conduire une réflexion régionale sur la mise en place d'une stratégie en vue de développer une identité régionale forte contribuant au rayonnement et à l'attractivité du territoire en général et de ses secteurs et produits agroalimentaires en particulier
Contenu proposé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recensement des actions existantes en région ▪ Benchmarking de stratégies mises en œuvre dans d'autres régions (par exemple, marque partagée Alsace, logo produit en Bretagne...) ▪ Définition des enjeux et objectifs : savoir-faire, spécificités, terroirs... régionaux à mettre en avant ; image à renvoyer ; rayonnement national / international... ▪ Définition des moyens à mettre en place : marque, logo, etc.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Outils mis en place : marque, logo, salon régional...

5. Transformation numérique

Action 5 : Sensibilisation et accompagnement à la transformation numérique	
Nature / Objectif visé	Sensibiliser les entreprises agroalimentaires régionales aux enjeux de la transformation numérique – dans l'objectif de leur transmettre les informations et connaissances nécessaires pour conduire leur réflexion – et les accompagner dans la mise en œuvre opérationnelle
Contenu proposé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conception, construction et conduite d'un programme d'actions de sensibilisation opérationnelle des entreprises de la filière agroalimentaire régionale aux enjeux de la transformation de leurs modes de production et de leurs modèles économiques par le numérique <ul style="list-style-type: none"> - Conférences locales : sensibilisation, témoignages, recommandations « pour aller plus loin » (orientation par exemple vers un diagnostic « Industrie du futur »...) - Manifestation régionale annuelle, conjuguant expositions et conférences (à l'instar de Food Use Tech) - Rédaction et diffusion d'un guide pratique... ▪ Accompagnements personnalisés d'entreprises dans la transformation numérique de leur mode de production et/ou de leur modèle économique <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic / identification des axes de progrès en termes de transformation numérique - Définition des axes prioritaires et accompagnement dans la mise en œuvre
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conférences menées et nombre d'entreprises sensibilisées ▪ Participations enregistrées (exposants, visiteurs...) à la manifestation annuelle régionale ▪ Niveau de diffusion du guide pratique ▪ Nombre d'actions d'accompagnement personnalisé mises en œuvre et résultats atteints

6. Performance industrielle

Action 6 : Accompagnement dans la mise en œuvre des démarches qualité	
Nature / Objectif visé	Maintenir un accompagnement opérationnel des entreprises agroalimentaires régionales dans la mise en œuvre de leurs démarches d'assurance qualité
Contenu proposé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement des entreprises dans l'accès aux normes, référentiels qualité, documents qualité... (au-delà des services d'information et de veille sur la réglementation – voir Action 1) ▪ Organisation d'audits des systèmes qualité mis en place ▪ Mise en place et animation d'un service question-réponse sur les sujets liés à la qualité et sécurité alimentaire ▪ Orientation vers les formations intra- ou interentreprises <i>ad hoc</i> relatives à la qualité et sécurité alimentaire ▪ Formations aux nouvelles normes et réglementations relatives à la qualité et sécurité alimentaire, entrant en vigueur
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'audits engagés ▪ Nombre d'entreprises accompagnées et de questions traitées annuellement ▪ Nombre de formations réalisées

7. Transition écologique et solidaire

Action 7 : Développement des approvisionnements locaux	
Nature / Objectif visé	Développer les approvisionnements en région des entreprises agroalimentaires régionales, en veillant à la sécurisation de ces approvisionnements
Contenu proposé	Action menée en 2 temps : <ul style="list-style-type: none">▪ Réalisation d'un état de l'art et d'une analyse en région<ul style="list-style-type: none">- Matières premières agricoles produites en région : productions en volumes et en qualité, destinations des productions, valeur ajoutée générée en région...- Entreprises régionales s'approvisionnant de matières premières de type de celles produites en région : origine des approvisionnements, critères d'achat...- Identification d'entreprises cibles susceptibles de développer leurs approvisionnements en région▪ Prospection des entreprises cibles<ul style="list-style-type: none">- Identification des freins aux approvisionnements régionaux- Recherche et, le cas échéant, mise en œuvre de solutions en vue de lever les freins aux approvisionnements locaux
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre d'entreprises cibles rencontrées▪ Augmentations des approvisionnements régionaux enregistrées

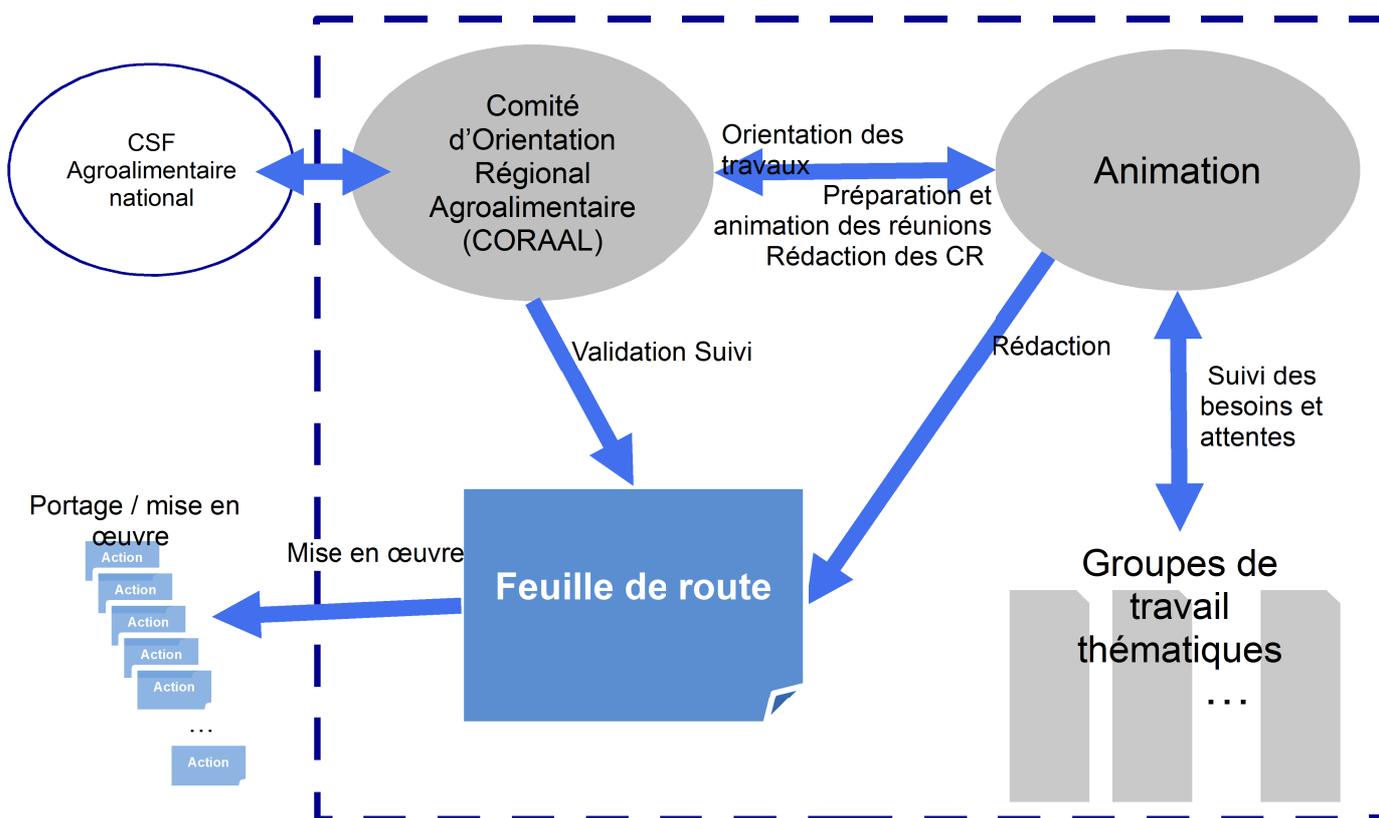
8. R&D, innovation

Action 8 : Ingénierie de projets de recherche et d'innovation	
Nature / Objectif visé	Proposer une démarche d'ingénierie de projet en vue d'accompagner des projets de recherche et d'innovation sur des thématiques spécifiques régionales et à enjeux
Contenu proposé	Développement d'une démarche d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de détecter, faire émerger, accompagner le montage et financer des projets de recherche et d'innovation en agroalimentaire sur des thématiques spécifiques régionales et à enjeux (par exemple, projet de mise au point d'une variété végétale locale, projet sur des microorganismes spécifiques d'intérêt industriel pour la fabrication de produits spécifiques régionaux...)
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre de projets financés

3. GOUVERNANCE ET MISE EN OEUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE

Un « Comité d'Orientation Régional Agroalimentaire » sera mis en place afin d'assurer le pilotage de la feuille de route pour la filière agroalimentaire régionale.

D'une façon synthétique, l'actualisation et l'animation de cette feuille de route reposeront sur une organisation schématisée ci-dessous et dont les instances et entités impliquées et leurs liens fonctionnels sont décrits ci-après.



Le Comité d'Orientation Régional Agroalimentaire, une instance d'impulsion et de décision concertée

Le Comité d'Orientation Régional Agroalimentaire constituera un lieu d'échange, de concertation et d'orientation, en vue d'établir et de valider les actions prioritaires constitutives de la feuille de route partagée, à mener pour renforcer la compétitivité de la filière agroalimentaire de Bourgogne – Franche-Comté dans sa globalité.

D'une façon plus détaillée, le Comité d'Orientation Régional Agroalimentaire :

- proposera des orientations et définira des priorités d'actions – en lien avec le Comité stratégique de filière agroalimentaire national – à prendre en considération pour la définition des actions à inscrire dans la feuille de route ;
- validera la feuille de route (dans sa version initiale et ses versions révisées) partagée par les différentes parties prenantes ;
- suivra la mise en œuvre des actions inscrites dans la feuille de route et évaluera leurs impacts.

Organisation et fonctionnement du Comité d'Orientation Régional Agroalimentaire

Les réunions du Comité d'Orientation Régional Agroalimentaire se tiendront *a minima* une fois par an. Elles seront co-présidées par le Préfet (ou son représentant) et le Président de Région (ou son représentant).

Le Comité d'Orientation Régional Agroalimentaire réunira en particulier :

- des représentants des administrations ou collectivités concernées, intervenant dans le financement des acteurs de l'agroalimentaire régional : Région BFC et AER, Services de l'Etat (Direccte, Draaf), Ademe, Dijon Métropole, Lons Agglomération... ;
- des représentants des organismes régionaux de l'agroalimentaire : pôles de compétitivité et réseaux (EABFC, Vitagora, Agronov, GPPR...), formation (Agrosup, Enil...), recherche (Inra...)... ;
- des représentants des chambres consulaires (CCI BFC, CRA BFC, CMA BFC) ;
- des représentants des principales interprofessions (BIVB, CIVJ, CIGC, Interbev, Interporc) ou des fédérations (Coop de France – BFC, Fédération du négoce centre-est) ;
- les Opcas de branches (Opcalim, Opcalia) ;

L'organisation d'un tel Comité d'Orientation Régional Agroalimentaire présente un double intérêt :

- il permet de coordonner les acteurs et actions collectives menées en région au bénéfice des entreprises de la filière agroalimentaire, pour un programme d'actions plus efficace ;
- il s'agit d'une organisation permettant de limiter le risque, au niveau régional, de mener des actions en doublon ou de ne pas engager certaines actions importantes.

Un Comité qui devra s'appuyer sur des groupes de travail thématiques avec une animation

Les propositions d'actions à inscrire dans la feuille de route, établies sur la base des orientations définies par le Comité d'Orientation Régional Agroalimentaire, seront formulées par des groupes de travail thématiques formés principalement d'entreprises de la filière régionale qui, à l'instar des travaux menés pour cette première feuille de route, seront chargés de s'exprimer sur l'évolution de leurs besoins et attentes prioritaires sur différentes thématiques (par exemple intelligence collaborative, internationalisation, compétences et RH, attractivité, etc. – voir page 4) et de proposer des actions pour y répondre.

À noter que l'Ariatt a mis en place et anime d'ores et déjà, depuis quelques années, des groupes de travail constitués d'entreprises agroalimentaires franc-comtoises. Etendus aux entreprises de l'ensemble de la nouvelle région et orientés sur les différentes thématiques précédemment citées, ces groupes d'entreprises – qui seront animés par l'EABFC nouvellement mises en place – pourront ainsi constituer les groupes de travail thématiques attendus et porter la réflexion en vue de proposer des actions prioritaires à inscrire dans la feuille de route de la filière agroalimentaire régionale.

Par ailleurs, il conviendra également de prévoir une animation du Comité d'Orientation Régional Agroalimentaire, dont les rôles consisteront à :

- préparer les réunions du Comité d'Orientation Régional Agroalimentaire et des groupes de travail thématiques ;
- animer ces différentes réunions, rédiger et diffuser les comptes rendus ;
- rédiger les projets de feuille de route et ses versions révisées, à partir des contributions des groupes de travail thématiques et des décisions du Comité d'Orientation Régional Agroalimentaire, et en concertation avec les autres organismes régionaux compétents sur les différentes thématiques couvertes ;
- constituer le « point d'entrée » privilégié des chefs d'entreprises agroalimentaires et de toutes les parties prenantes potentielles pour toute question relative à la feuille de route et aux actions proposées.

Il est proposé dans un premier temps de confier ce rôle d'animation à un trinôme constitué d'opérationnels des principaux financeurs de l'agroalimentaire régionale (Région, Direccte et Draaf).

Cette fonction d'animation pourra être évoquée lors de la première réunion du Comité d'Orientation Régional Agroalimentaire. Elle pourrait ainsi être confiée par la suite – à partir du second semestre 2018 par exemple – à un organisme disposant de la légitimité requise, auprès de la Région et des services de l'Etat, mais également des entreprises agroalimentaires régionales et des différents organismes impliqués dans le Comité d'Orientation Régional Agroalimentaire.

Modalités de mise en œuvre de la feuille de route

Les organismes compétents pour une action donnée de la feuille de route seront invités à soumettre des projets détaillés aux financeurs concernés en réponse aux besoins exprimés dans cette action, qui pourront prendre la forme d'un projet d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre.

Pour financer les actions retenues, chaque financeur pourra alors s'appuyer sur ses propres outils (dispositifs de droit commun, dispositifs contractualisés... ; logique de guichet, appel à projets...).